

Assurances

Les primes d'assurance font partie des grosses dépenses professionnelles. La plupart des assurances sont proposées à un prix nettement plus avantageux dans le cadre d'un contrat collectif. Les membres de la SGfB en profitent également.

Assurance responsabilité civile professionnelle

Protège en cas de dommages matériels, corporels ou pécuniaires envers des tiers, causés par une maladresse de votre part ou par l'exploitation générale de votre cabinet. Dès que vous commencez une activité professionnelle, cette assurance est absolument indispensable. La solution de l'association SGfB comprend en outre une assurance-accidents pour les visiteurs. Sont également assurées les personnes dites auxiliaires, telles que les collaborateurs employés à la réception, au bureau, au nettoyage, etc.

Toutefois, si vous employez des conseillers dans le cadre d'un contrat de travail, vous avez besoin d'une couverture d'assurance en dehors de la solution de l'association.

→ [Informations complémentaires](#) (formulaire de demande, conditions générales)

Assurance d'indemnités journalières

L'assurance d'indemnités journalières - également appelée assurance perte de gain - couvre une perte de revenu en cas de maladie ou d'accident jusqu'à ce que d'autres assurances (comme l'AI et la caisse de pension) entrent en jeu. La durée des prestations est de 730 jours, moins le délai d'attente choisi. Vous bénéficiez d'une garantie de prime pendant les 3 premières années. Ensuite, la prime est recalculée sur la base des primes payées et des prestations perçues.

→ [Formulaire de commande d'offre](#)

Pour toute question concernant ces solutions d'assurance, veuillez vous adresser à notre partenaire [solution+benefit](#), une entreprise spécialisée dans les solutions pour les associations :



solution+benefit GmbH, Bernstrasse 1, case postale 284, 3280
Morat e-mail : info@solution-benefit.ch
Téléphone : 026 670 74 20

